

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



# 3° RALLYE NATIONAL DE BOURBON

10 & 11 Octobre 2009

## Règlement Particulier



A.S.A. de Bourbon

83, Lotissement CHAY-PAK-THING 97470 SAINT-BENOÎT  
Tél. : 06 92 85 08 30 – 06 92 85 03 77 – Fax : 02 62 50 46 65 / 51 32 31



# 3° Rallye National de Bourbon

## Programme et Horaires

<b>Jeudi 10 Septembre 2009</b>	Parution du règlement – Ouverture des engagements
<b>Lundi 28 Septembre 2009</b>	Clôture des engagements
<b>Samedi 3 Octobre 2009</b> De 10h00 à 20h00	1 <sup>ère</sup> session de reconnaissances ES 1/9/11: <b>Radiers</b> , ES 2/4: <b>Arums</b> , ES 3/5: <b>Frémicourt</b> ,
<b>Dimanche 4 Octobre 2009</b> De 10h00 à 20h00	2 <sup>ème</sup> session de reconnaissances ES 6 : <b>Col Carozin</b> , ES 7 : <b>Piton d’Anchaing</b> , ES 8/10 <b>Blêmir</b>
<b>Lundi 5 Octobre 2009</b> De 16h00 à 22h00	3 <sup>ème</sup> session de reconnaissances ES 1/9/11: <b>Radiers</b> , ES 2/4: <b>Arums</b> , ES 3/5: <b>Frémicourt</b> ,
<b>Mardi 6 Octobre 2009</b> De 16h00 à 22h00	4 <sup>ème</sup> session de reconnaissances ES 6 : <b>Col Carozin</b> , ES 7: <b>Piton d’Anchaing</b> , ES 8/10: <b>Blêmir</b>
<b>Mercredi 7 Octobre 2009</b>	Publication de la liste des engagés
<b>Vendredi 9 Octobre 2009</b> De 15h00 à 21h00 De 15h30 à 21h30	Vérifications administratives et techniques ( <b>Briefing écrit remis aux concurrents</b> ) Aire Foraine Piton Sainte Rose Mise en Parc Fermé Aire foraine Piton Sainte Rose
<b>Vendredi 9 Octobre 2009</b> 22h00 23h00	1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Piton Sainte Rose Publication de la liste des équipages admis au départ Piton Sainte Rose
<b>Samedi 10 Octobre 2009</b> 07h50 17h35	Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape Aire Foraine Piton Sainte Rose Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape Parc Fermé au Stade de Casabois Grand Ilet
<b>Dimanche 11 Octobre 2009</b> 07h00  08h00  14h12  A partir de 14h38  A partir de 15h22  A partir de 15h52  A partir de 16h00	Publication du classement partiel de la 1 <sup>ère</sup> étape Ordre de départ et heures de la 2 <sup>ème</sup> étape Stade de Casabois Grand Ilet Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape Parc Fermé – Stade de Casabois Grand Ilet Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape Aire foraine Piton Sainte Rose Vérifications finales Aire foraine Piton Sainte Rose Publication des résultats finaux provisoires du rallye Piton Sainte Rose Publication des résultats finaux définitifs du rallye Piton Sainte Rose Remise des prix Piton Sainte Rose

## Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de Bourbon (A.S.A.B.) organise les 10 & 11 Octobre 2009, une épreuve automobile nationale dénommée :

### 3° Rallye National de Bourbon

Cette épreuve est co-organisée par la F.M.M.S.A.M. de Madagascar et Le Car de l'Ile Maurice, nos jumeaux.

Le présent règlement a été enregistré par le CORSA Réunion sous le permis d'organisation n° 1908-09-08 en date du 04/09/2009 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° ..... en date du .../.../2009.



# 3° Rallye National de Bourbon

## Comité d'Organisation

Président : **Serge AUTALE**

Membres :

<b>Pascal CHATEAU</b>	<b>Michèle HOARAU</b>
<b>Emmanuelle COCHARD</b>	<b>Rosabelle HOAREAU-POTHIN</b>
<b>Nicol COCHARD</b>	<b>Blandine MACAGNANGA</b>
<b>Lilian ETHEVE</b>	<b>Emmanuel MENTRE</b>
<b>Patrick FONTAINE</b>	<b>Emmanuelle MENTRE</b>
<b>Denis HOARAU</b>	<b>Ilias PANCHBAYA</b>
<b>Fabien GIGAN</b>	<b>Daniel PAYET</b>
<b>Jean François HOARAU</b>	<b>Béatrice TRICARD</b>

## Organisateur technique

**A.S.A. DE BOURBON – 83, Lot CHAY PAK THING - RIVIERE DES ROCHES 97470 SAINT-BENOÎT**

## Secrétariat du rallye

### **A.S.A. DE BOURBON**



83, Lotissement CHAY PAK THING  
97470 SAINT-BENOÎT  
E-mail : [serge.autale@wanadoo.fr](mailto:serge.autale@wanadoo.fr)  
Tél. : 06 92 85 08 30 **ou** 85 03 77  
Tél. / Fax : 02 62 50 46 65 **ou** 51 32 31

## Permanences du rallye

### **Vendredi 9 Octobre 2009 Aire Foraine de Piton Sainte Rose**

*De 14h00 à 22h30*

Vérifications administratives et techniques  
Accueil des Officiels

### **Samedi 10 Octobre 2009 Piton Sainte Rose**

*De 07h00 à 19h00*

Secrétariat, Direction de Course  
Collège des Commissaires Sportifs  
Classement informatique

### **Dimanche 11 Octobre 2009 à Piton Sainte Rose**

*De 07h00 à 19h00*

Secrétariat, Direction de Course  
Collège des Commissaires Sportifs  
Classement informatique

---

Le Comité d'Organisation de l'A.S.A. de Bourbon remercie pour leur concours :

Nos partenaires :

Les municipalités de Saint Rose – Plaine des Palmistes – Salazie  
et Saint Benoît  
Garage S.C.F. – Réunion Sécurité – Mogatole – Bad Panther  
Ecole de Conduite CHATEAU – FCOMPETITION.  
Stations Olvas de St André – Total Bouvet Saint Benoît – Elf St Benoît  
Caltex la Cocoteraie de Saint André. Le Conseil Général



## 3° Rallye National de Bourbon

Ainsi que :

La Préfecture de la Réunion  
La Direction Départementale de l'Équipement  
La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports  
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien - La presse écrite et audiovisuelle  
Le service médical de l'Épreuve

La Sous-préfecture de Saint Benoît  
La Direction Départementale de la Sécurité Publique  
La Direction des Infrastructures Départementales

L'ensemble des bénévoles de la Réunion officiant avant – pendant – et après l'épreuve et nos amis de Madagascar (FMMSAM) et de l'île Maurice (Le CAR).

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

### 1.1p. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Pascal PARIS	Licence n° 17498
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Rosabelle HOAREAU	Licence n° 126725
	M. Christian MARTIN	Licence n° 35423
Secrétariat du Collège	M.	Licence n°
Directeur de Course	Mlle Emmanuelle COCHARD	Licence n°
Adjoints à la Direction de Course		
<i>Vérifications administratives et techniques / PC Course</i>	Mlle Nathalie AGATHE	Licence n° 34374
<i>PC Course</i>	M. Patrick CLAIN	Licence n° 79611
	M. Philippe MAUNIER	Licence n°
<i>Départs – Arrivées – Parc Fermé</i>	M.	Licence n°
<i>Parcs d'Assistance et Regroupement</i>	M. Patrick PORET	Licence n° 13795
<i>Tricolore - Fermeture de route</i>	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
Directeurs de Course – Délégués aux Épreuves Spéciales	M. Denis HOARAU	Licence n° 13787
	M.	Licence n°
	M. Patrick AGATHE	Licence n°
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Fabien GIGAN	Licence n° 117310
	Mme Marie-Jo MARTIN	Licence n°
Commissaire Technique Responsable	M. Jean Patrick BEGUE	Licence n° 57167
Commissaires Techniques	M. Alain HOARAU	Licence n° 13451
	M. Alain VILLE	Licence n° 172112
	M. Alexis KLING	Licence n° 173569
	M. Raymond LE TOULLEC	Licence n° 173570
	M.	Licence n°
	M.	Licence n°
Chargé des classements informatiques	M. Bertrand MARTIN	Licence n°
	Mlle Emilie MAILLOT	Licence n°
Organisateur Technique	L'A.s.a de Bourbon	
	(Réfèrent Nicol COCHARD)	Licence n° 13797
Chargé des relations avec la presse	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
Médecin en chef	M. Richard RAMILISON	

**Règlement standard F.F.S.A :** A l'exception des membres du collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye, et éventuellement ceux du rallye de doublure, et inversement, sont déclarés en tant que « Juge de fait » pour la constatation visuelle de l'infraction dont il seraient témoins, portant notamment sur : Chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportement anti-sportifs, etc. Il devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de course, dans les plus brefs délais.

### 1.2p. Eligibilité

La **3° Ronde de l'Est** compte pour :



## 3° Rallye National de Bourbon

- la Coupe de France des rallyes 2009 (C3)
- le Championnat de la Réunion géré par le CORSA-Réunion.
- les Coupes et Challenges approuvés par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion, la Coupe 1600, la Coupe Gr N, la Coupe F 2000, LA Coupe Gr R, la Coupe des marques 2009 et le Challenge Promo du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion

### 1.3p. Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à l'aire Foraine de Piton Sainte Rose le **vendredi 9 Octobre 2009** de **14h00 à 22h30**.

Les équipages engagés seront informés des heures de convocation pour les vérifications administratives par la presse écrite (JIR et/ou Le Quotidien) du jeudi ou vendredi précédant l'épreuve.

Les équipages qui feront l'objet de retard lors des vérifications se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30 minutes de retard	15 €
- De 31 minutes à 1 heure de retard	30 €
- Par heure supplémentaire de retard	15 €

Les vérifications finales auront lieu au Parc Fermé d'Arrivée. Les contrôles faisant l'objet d'un démontage seront effectués au Garage S.C.F. Le prix de la main horaire est fixé à 45,00 € TTC.

### Article 2 P – Assurances

L'organisateur a contracté une assurance telle que requise.

### Article 3 P – Concurrents et Pilotes

#### 3.1p. Demande d'engagement – Inscriptions

##### 3.1.5p. Toute personne qui désire participer à l'épreuve **3° RALLYE NATIONAL DE BOURBON**

doit adresser au secrétariat du rallye (cf. page 3), cachet de La Poste faisant foi, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **26 Septembre 2009 à 24H00**.

En revanche, pour des raisons pratiques de rapprochement géographique, il est préférable que les concurrents se rendent aux points ci-dessous :

- Chez KOLORS rue Léopold Rambaud à Ste Clotilde du **10 au 26/09/09**.
- Chez Auto-école CHATEAU – 75 rue Maingard à St André du **10 au 26/09/09**.
- Chez « FM COMPETITION » Zone des sables Etang Salé à compter du **10 au 26/09/09**.
- Chez « FM COMPETITION » à Saint André à compter du **10 au 26/09/09**.
- Chez « Garage S.C.F » à Saint-Benoît à compter du **10 au 26/09/09**.
- Chez « John's Electronic » à Saint-Pierre à compter du **10 au 26/09/09**.
- Par E-mail [serge.autale@wanadoo.fr](mailto:serge.autale@wanadoo.fr) à compter du **10 au 26/09/09**.
- Par télécopie au : 0262 50 46 65 du **10 au 26/09/09**.

#### AVIS AUX CONCURRENTS :

Aucune dérogation ne sera accordée concernant la date limite des engagements. Les engagements des concurrents d'une coupe de marque inscrite au rallye seront prioritaires pour autant qu'ils soient reçus le lundi précédent la date de clôture.

**3.1.10p.** Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** au maximum. En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement et la confirmation de participation ne pourra se décider qu'à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques.

**3.1.11p.** Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec publicité facultative des organisateurs :

Challenge Promo :	408,00 €	Autres :	480,00 €
-------------------	----------	----------	----------



## 3° Rallye National de Bourbon

b) sans publicité facultative des organisateurs : Double tarif

**3.1.12p.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- de deux (2) photos d'identité récentes et nettes des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie de la licence 2009 du concurrent, des deux membres de l'équipage
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire du véhicule
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- d'une photocopie de la première page du passeport technique du véhicule

**Les classes et groupes doivent être conformes à la réglementation en vigueur et mentionnée obligatoirement sur la fiche d'engagement par chaque concurrent.**

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

**3.2p. Equipages** – Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **3.3p. Ordre de départ**

**3.3.1p.** Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires, ou autres par mesure de sécurité.

**3.3.2p.** L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents

Série 6 : **Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :**

**A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

## Article 4 – Voitures et équipements

### **4.1p. Voitures autorisées**

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications, qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures de tourisme (Groupe A), y compris WRC, Super 2000, Kit-car Super 1600, les voitures du groupe « R » (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T) les voitures du groupe « N » et aux prescriptions de la F.F.S.A pour les voitures des groupes F2000 (incluses les F2000 spéciales), FRC, FA, FN, GT, de série 2 roues motrices.

### **4.2p. Pneumatiques**

Pas de règlement pneumatique en vigueur au championnat de la Réunion 2009

### **4.3p. Assistance**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**4.3.1.2p.** Pendant toute la durée du rallye, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être faite qu'à l'intérieur des parcs d'assistance.

Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé).



## 3° Rallye National de Bourbon

Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un observateur circulant sur et dans le sens de l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### 4.3.2.3p. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents

- De tenir à proximité immédiate et de **manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche de (3x5 mètres minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- De prendre en charge l'enlèvement des déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de : 200€.**

**Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

**4.4p Procédure de pesée des voitures** – Conforme au règlement standard F.F.S.A

**4.6p Plaques d'immatriculation** - Conforme au règlement standard F.F.S.A

## Article 5p – Publicité

**La publicité collective obligatoire**, sera précisée par additif et sera apposée sur les panneaux de compétition (Portières droite et gauche).

**La publicité facultative éventuelle**, sera précisée par additif et sera apposée sur les bandeaux de pare-brise.

## Article 6 – Sites et infrastructures

### 6.1p. Description

**La Ronde de l'Est** représente un parcours de 332,940 km. Il est divisé en 2 étapes et 7 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 103,500 km.

Les épreuves spéciales sont :

#### 1ère Etape

ES 1: Les Rapiers – 17,700 km  
ES 2/4: Arums – 7,100 Km  
ES 3/5: Frémicourt – 6,100 Km  
ES 6: Col Carozin – 6,750 Km

#### 2ème Etape

ES 7: Piton d'Anchaing – 6,750 Km  
ES 8/10: Blêmir – 5,250 Km  
ES 9/11: Rapiers – 17,700 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

**6.2p. Reconnaissances** Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 6.2.1p

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances et de **trois** au maximum.

- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

- Tout accès à une épreuve spéciale devra se faire obligatoirement par son départ.

### 6.2.2p. Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 6.2.4p

Des contrôles seront effectués : La méthode est libre, ils pourront se faire soit au départ des E.S et dans tous autres lieux entre les points de départ et arrivée des E.S.



## 3<sup>o</sup> Rallye National de Bourbon

Tout concurrent (Pilote, Copilote) rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours hors période prévue, ou effectuant plus de trois passages sur toute ou partie d'une E.S, ou n'ayant pas remis **sa fiche de reconnaissance lors de la vérification administrative**, fera l'objet des sanctions prévues à la réglementation générale édictée par la F.F.S.A.

### 6.2.5p. Durée

Les reconnaissances individuelles et hors périodes prévues sont interdites. Elles seront réglementées de la manière suivante :

Chaque équipage devra autogérer son carnet de la manière suivante :

- A chaque départ de reconnaissance, noter (1<sup>o</sup>) l'heure de départ
- A chaque arrivée de reconnaissance, noter (2<sup>o</sup>) l'heure d'arrivée et (3<sup>o</sup>) signer

Lors de contrôle par un commissaire sur n'importe quelle partie de la spéciale, si au moins un de ces trois principes (1-2-3) n'est pas respecté, le commissaire vous notifiera l'infraction et un rapport de l'organisateur sera remis à la direction de course le jour de la première réunion de collègue.

**Samedi 3 Octobre 2009 de 10h00 à 20h00** et **Lundi 5 Octobre 2009 de 16h00 à 22h00**

ES 1/9/11: **Radiers**, ES 2/4: **Arums**, ES 3/5: **Frémicourt**,

**Dimanche 4 Octobre 2009 de 10h00 à 20h00** et **Mardi 6 Octobre 2009 de 16h00 à 22h00**

ES 6: **Col Carozin**, ES 7: **Piton d'Anchaing**, ES 8/10: **Blémir**

### 6.2.6p. Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

Si l'un de membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

### 6.2.7p. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :
  - Départ refusé,
  - Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
  - Demande de sanction disciplinaire auprès de la F.F.S.A.

Les trois pénalités sont cumulées.

- Autres infractions :
    - 1<sup>ère</sup> infraction, selon la gravité :
      - 1 minute
      - ou 3 minutes
      - ou départ refusé
      - ou/et amende du montant de l'engagement
    - 2<sup>ème</sup> infraction :
      - interdiction de prendre le départ,
      - demande de sanction à la F.F.S.A.
      - amende du double du montant de l'engagement
- Les trois pénalités sont cumulées.

- Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

### 6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.



## 3° Rallye National de Bourbon

### 6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## Article 7 – Déroulement de l'épreuve

### 7.1p. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.2p. Dispositions générales relatives aux contrôles

**7.2.11p.** Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.3p. Contrôles de passage (C.P.) – Contrôles Horaires (C.H.) – Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.4p. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.5p. Epreuves Spéciales

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.6p. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## Article 8 – Pénalités – Réclamations – Appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## Article 9 – Classement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**9.4p.** Le classement intermédiaire de fin d'étape sera établi à l'issue de la dernière E.S courue. Les éventuelles pénalités de la dernière section seront ajoutées le lendemain matin.

**9.5p.** Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

## Article 10 – Prix et coupes

Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 11 Octobre 2009 à partir de 16h00** au **Piton Sainte Rose**.

**Attention:** Les récompenses non retirées lors de la remise des prix resteront acquises à l'organisation.

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'affichage officiel à **Piton Sainte Rose** ou par additif le cas échéant.



## 3° Rallye National de Bourbon

Notes et observations : .....



# 3° Rallye National de Bourbon

Suite-----



# 3° Rallye National de Bourbon